

## Compte-rendu de la réunion du CA de l'ACA – 21 février 2018

Présents : Mme S.Tarquiny, Mme C.Derosch, Mme J.Rionde , Mr. B.Bouilhol, Mr. A.Chatton , Mr. JM Grimal, Mr. O.Henocque, Mr. G.Morand

Excusés : Mr. S. de Nève, ; Mr. G.Flottes (procuration à C.Derosch) , Mr. R.Huet (procuration à G.Morand)

### 1. Formation des juges 2018

- Objectif : compléter la formation de tous les stagiaires qui ont débuté **en 2016 et 2017** afin qu'ils puissent après avoir réussi un examen « de sortie », entamer le cursus (devenir stagiaires).

Parmi les stagiaires 2016, 3 de ces stagiaires ont déjà jugé : Allan Léon, Pascale Manoha et Daniel Chardon. Amélie Van de Woestijne, Nathalie Michel et MC Chalandre n'ont jamais jugé mais sont très motivés et ont eu de bons résultats à Lamotte-Beuvron.

Comme il n'est pas possible de distinguer plusieurs niveaux dans le groupe, le cursus individuel de chacun sera établi après la formation 2018 et la réussite de l'examen. Les lauréats seront stagiaires « tronc commun ». Ils devront ensuite juger au moins 3 concours sur 1 ou 2 ans dans la spécialisation souhaitée « endurance » ou « race » (ou les 2).

A l'issue du parcours individualisé, la réussite d'un nouvel examen leur permettra d'entrer sur la liste des juges.

- **Pour la formation 2018, nous ferons appel à l'IFCE en tant qu'organisme de formation afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge VIVEA pour les chefs d'exploitation. A voir avec l'IFCE s'il est possible d'intégrer dans le dossier une prise en charge pour les juges formateurs ACA au titre de la formation continue.**
- **L'ACA prendra en charge les frais non couverts par le VIVEA. Les stagiaires ne pouvant pas en bénéficier devront régler les frais de formation, de déplacement et d'hébergement le cas échéant.**

### 2. Modification du règlement 2018 d'attribution de la prime PACE

- Pour 2018, le règlement de la Prime PACE Endurance est aligné sur celui de la PACE Sport et Il sera désormais obligatoire de présenter la jument suitée dans un concours ou un rassemblement. Cette décision est motivée par la nécessité de juger la production des étalons (notamment recommandés). Cette modification a été validée par la Commission Elevage de la SHF
- Il est donc nécessaire de mettre au point une grille « foal ». BB fait valoir que le pointage des foals serait plus intéressant que le jugement. Une grille simple suffirait et le pointage pourrait être effectué lors de rassemblements par les pointeurs formé pour la SFET.

### 3. PE du Cheval Arabe « Bon et Beau »

**Le CA décide d'abandonner ce programme qui n'a vraiment fonctionné que lorsque des primes importantes ont été mises sur le concours national à Uzès.**

#### 4. Réflexion sur une éventuelle évolution des statuts

- Il apparaît que les statuts adoptés en 2017 ne donnent pas entière satisfaction. Les points qui semblent poser problème sont :
  - La durée du mandat du Président
  - La définition de la qualité de « membre actif » qui entraîne une baisse du nombre d'adhérents
  - L'absence de protection « des minorités » au CA alors que cette année la moitié du CA doit être remplacée (5 sortants + le poste de K.Lucas)
  - A réfléchir la modification de l'exercice comptable afin de faire l'AG annuelle d'approbation des comptes fin novembre lors du Salon du Cheval
- La Présidente souhaite que le groupe réfléchisse à une nouvelle modification qui pourrait avoir lieu par ex. lors d'une AGE fin novembre 2018

#### 5. Intervention de Sophie Danvy IFCE

Il a été demandé à Mme DANVY d'intervenir auprès du CA pour expliquer le mode de calcul des Indices endurance IRE et BRE et évoquer les raisons pour lesquelles ces indices peuvent donner à certains l'impression de ne pas refléter la réalité du terrain. Une évocation du pointage est également prévue. Les PP présentés sont en ligne sur le site.

A retenir :

- Indices = Outil d'aide à la décision pour la commercialisation, sélection, conservation des races
- Les objectifs de sélection (caractères pour lesquels on recherche une amélioration de la valeur génétique des individus doivent être définis par l'OS. Il peut s'agir de résultats, de morphologie, d'allures, de critères de santé, de couleur.... **tous ces objectifs ne sont pas forcément mesurables donc il faut définir des caractères qui permettent d'atteindre les objectifs. Il faut que les caractères choisis soient héréditaires, mesurables facilement et précocement**

Ex : la fréquence cardiaque est héréditaire et a une bonne corrélation avec la performance mais elle est mal enregistrée par les organismes de contrôle de performances (SHF-FFE) d'où un travail indispensable à prévoir avec ces organismes.

- Importance du coefficient de précision : Il ne sert à rien de considérer un IRE ou un BRE sans tenir compte du coefficient de précision (CD). Ceci est souvent oublié par les utilisateurs.
- Les indices endurance sont souvent peu précis car le nombre d'épreuves pris en compte est faible par rapport aux autres disciplines
- Validation des outils : le travail de l'IDEL qui calcule les IRE et les BRE est contrôlé par l'INRA pour le compte du MAAP. Les OS peuvent donc « choisir » leur prestataire pour le calcul des indices SSI ses travaux peuvent être validés par l'INRA (voir décret OS et RZUE)

Remarques :

- BB voudrait un indice qui exprime la réelle performance sportive mais pas dans l'optique de publier un indice génétique. Il remet donc en cause la prise en compte de l'effet sexe qui biaise la performance réelle du cheval. (à réfléchir par un groupe ? »)
- JMG pense qu'il faut intégrer les performances des 4-5-6 ans dans l'indice de carrière pour mettre en valeur notamment, la solidité

- Certains étalons bien que n'ayant pas été eux-mêmes performeurs ont de très bons BLUP parce que leurs produits ont de très bons résultats. Il semble que d'autres bien qu'ayant un BRE « correct » n'ont produit que des chevaux qui n'ont pas passé les qualifs (observation faite par BB).
- BB exprime l'insatisfaction de certains. Il s'agit plutôt d'incompréhension : pour avoir un bon indice il faut « gagner ». Or, les cavaliers considèrent souvent qu'à partir du moment où ils réussissent à se classer en VL les chevaux sont bons. Ils sont donc déçus lorsque l'indices est bas. Prendre en compte les résultats des vitesses Imposées aurait pour effet direct de remonter l'indice des chevaux classés en VL
- ST propose de ne publier que les indices qui ont un CD suffisant > 0,5 (mais l'IRE est nécessaire pour le calcul de la PACE)
- Indices « morphologiques » L'IFCE a calculé des indices génétiques sur les données de jugement du SF depuis 2005. Il existe un important travail effectué par les HN polonais sur les indices « show ».

**Le CA décide de remettre en place un groupe « indices ».**

**Les indices 2017 sont en cours de calcul « de routine ».**

**Il est décidé de mettre en œuvre les moyens humains et financiers nécessaires pour intégrer dans les indices de carrière à partir de 2012, les performances des chevaux français sur les épreuves européennes (charge et coût du travail IFCE-SRA à évaluer)**

Madame Danvy évoque ensuite le pointage (PP en ligne) et le met en parallèle avec le jugement

- Jugement : synthèse des qualités du cheval sous forme de notes on peut en faire la somme et la moyenne pour obtenir un classement = appréciation qualitative avec un niveau certain de subjectivité
- Pointage : plus détaillé : permet éventuellement de définir un optimum suivant les objectifs de la race ou peut être uniquement descriptif. Les données sont ensuite réunies dans une BDD et analysées

Autres moyens de caractérisation : Morpho 3 D et accélérométrie pour les allures : plus élaborées, plus couteuses et difficiles à utiliser en routine.

- Morpho 3 D ne demande pas de préparation du cheval mais les techniques d'analyse des données sont complexes : 30 à 45 min de travail par cheval mais pas encore de logiciel
- Accélérométrie : intéressant pour caractériser les allures – mais le lien avec la performance n'est pas (encore établi)

6. Utilisation de la part ACA du reliquat SHF d'encouragements jusqu'en 2015

**Il est décidé pour 2018, de primer à hauteur de 45 € TOUS les chevaux qui participeront à un concours qualificatif**

**S'il reste un reliquat du reliquat il sera affecté à primer la « performance ».**

7. Groupe étalons

- JMG veut que le statut OA soit défini et imposé à chaque étalon du catalogue. C.Pelissier est évoqué pour ce travail

- La question de l'éventuelle prise en charge par l'ACA de sa réalisation par l'ACA est posée.
- Il sera ensuite nécessaire d'étudier l'héritabilité du statut OA afin de voir la part de l'hérédité et du milieu.
- ST propose de réfléchir également la réalisation d'une échographie cardiaque pour mesurer le volume du cœur. Héritabilité à étudier également. Essayer de retrouver les travaux faits à l'Université de Liège.
- BB propose de mettre en place un groupe de travail sur la mise en valeur de la jeune génétique et de prendre comme base prendre le programme « jeune génétique SF ».
- **Le CA décide la mise en place et en ligne d'un répertoire des Etalons ouvert à tous les étalons des membres de l'ACA avec des critères simples. Démarche rassembleuse et susceptible d'attirer des adhérents**

#### 8. Commission du stud-book

- Le CA est OK pour la modification proposée par Christian Depuille du règlement du registre du DSA sur l'inscription à TI
- La question de la production de Pieraz et de ses produits dans le registre du DSA sera traitée lors d'une réflexion et d'une large consultation sur le clonage
- La question de la création du Livre d'Elite du DSA est évoquée pour sortir les chevaux d'endurance du « fourre-tout ».

#### 9. Budget prévisionnel

Le BP présenté par le Bureau est adopté.



ACA